



L'UNITÉ SYNDICALE, UN RENOUVEAU PRÉCIEUX !

Cette année, marquée par les fortes mobilisations contre la réforme des retraites est sans aucun doute inédite. Les manifestations organisées dans les grandes, moyennes et petites villes ont rassemblé toutes les professions, et toutes les générations.

Les modalités d'action ont été multiples, puissantes et dignes. Elles ont été portées dans l'unité d'une intersyndicale retrouvée qui a permis de remporter la bataille de l'opinion, de redonner du sens et de la légitimité au syndicalisme. Face à cette unité syndicale, la majorité relative du pouvoir en place s'est montrée fébrile. L'utilisation de tout l'attirail constitutionnel pour éviter le vote, refuser le RIP, en fut une facette, celle de l'usage de la violence physique et symbolique, institutionnelle et policière en vue d'affaiblir les différents mouvements sociaux et ses représentants syndicaux, une autre.

La population n'est pas dupe et l'intersyndicale demeure soudée.

Même à l'Éducation, cette unité syndicale fait front dans des communiqués et des actions communes pour s'opposer aux réformes du collège et du lycée professionnel. Elle dénonce une mise au pas de la jeunesse, notamment la plus défavorisée, pour qui les perspectives proposées par l'État se résument à servir le monde de l'entreprise et obéir.

Les annonces sur les mesures Pacte, cherchant à mettre au pas la profession en la rendant responsable des difficultés et des échecs de l'école sont également rejetées unanimement par l'intersyndicale !

Revaloriser les salaires c'est oui ! Travailler plus, c'est non !

L'unité doit être un appui pour mener l'action, résister sur les questions du métier et créer les rapports de force favorables pour gagner !

Le SNEP-FSU a toujours construit ses luttes pour l'EPS et le sport scolaire en s'appuyant sur le collectif et l'adhésion de la profession.

A chacun-e de nous de faire vivre cette voie unitaire et de la renforcer !

Très belles vacances à toutes et à tous.



Nathalie LACUEY
 Secrétaire académique du
 SNEP FSU Bordeaux
 nath.lacuey33@gmail.com

ÉQUATION DES NÉOLIBÉRAUX !

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré » nous disait Albert EINSTEIN.

Pourtant c'est bien ce que tente de réaliser, en vain, ce gouvernement en pensant que le pacte proposé aux enseignants résoudra la double équation de la couverture des besoins enseignants tout en permettant éventuellement une amélioration de leurs rémunérations.

Or le résultat est plus qu'édifiant puisqu'aux maux du libéralisme viennent s'ajouter les maux du néolibéralisme corrélés de ses mots et autres éléments de langage (prime, socle, brique ...) qui sont autant de vecteurs idéologiques qu'il conviendrait de décrypter.

Si l'on se centre uniquement sur la problématique de l'emploi, compte tenu du diagnostic de départ, quels sont les éléments factuels à notre disposition ?

Pour notre académie en EPS c'est en 5 ans (2018-2023) 11 postes en moins au regard de 1517 élèves supplémentaires donc une dégradation des conditions de travail avec des divisions supprimées et au final des classes plus chargées.

C'est aussi de 2016 à 2022 la perte de 88 postes de TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement) quand dans un même temps l'on assistait au doublement du nombre de contractuels employés, ceux-ci passant de 52 à 110.

Ce qui produit lors de la rentrée 2022, (pour ce que nous avons pu connaître) 109 heures d'EPS non assurées, soit l'équivalent d'au moins 6 postes. C'est

aussi au cours de cette année scolaire 875 heures non remplacées et ce sur seulement 6 établissements. Plus concrètement et malheureusement encore plus consternant, c'est un non remplacement sur une période de 5 mois, concernant des arrêts prévisibles, mais aussi un congé maternité ! Et il ne s'agit là que d'une vision parcellaire de la réalité.

Quelles seraient les données si nous avions une visibilité encore plus précise et globales ?

Avec un tel constat, il conviendrait à minima d'interroger les solutions choisies par notre administration.

Force est de constater que malgré l'imposition de deux heures supplémentaires année, le passage à 20h des stagiaires, les masters alternants et l'appel conséquent à des contractuels, l'échec est cuisant. Il l'est d'autant plus qu'il engendre une mise en difficultés des élèves, des enseignants des jeunes collègues entrant dans le métier ainsi qu'une précarisation des personnels remplaçants.

Ces choix sont mortifères puisqu'ils ne permettent pas d'assurer la continuité du service public mais pire encore car ils participent de sa dégradation !

C'est bel et bien le droit à l'éducation pour toutes et tous qui est mis à mal car il y a fort à parier que tous les territoires et populations ne sont pas traités à égalité.

Malgré un tel bilan, ce pouvoir persiste et même accélère en voulant nous imposer non pas deux heures supplémentaires mais deux années supplémentaires au travers d'une contre réforme attaquant le système de

retraite.

Face à l'accablant classement européen qui voit les enseignants français en dernière place, tant au niveau des rémunérations que du nombre d'élèves par classe, il va même jusqu'à s'appuyer sur ce décrochement salarial pour nous appâter avec quelques primes ré-écrivant un slogan « sarkosien » du gagner plus en travaillant plus. C'est notamment le cas par le biais du dispositif de remplacement de courte durée. Ce faisant, ce pouvoir se refuse à recréer des postes d'enseignants titulaires remplaçants et ignore les besoins de recrutement, tout en s'attaquant insidieusement au statut des enseignants cadre A de la fonction publique.

Face à cette pénurie, le SNEP et la FSU avec la profession revendiquent un vrai plan pluriannuel de recrutement avec d'ores et déjà l'ouverture de listes complémentaires au CAPEPS 2023.

Nous venons de gagner 5 postes pour l'interne !

Nous appelons la profession à signer et à faire signer massivement la pétition : Recruter plus pour enseigner mieux : une urgence pour faire réussir tous les élèves en EPS !

Cela doit contribuer à élever le niveau du rapport de force en notre faveur, tout comme y participera le refus massif des enseignants à s'engager dans le pacte. Soyons fiers de notre métier, portons haut et fort nos exigences !



Denis VERGÉ
Responsable académique
secteur Emploi
vrg.denis@gmail.com



Je signe en ligne !



RETRAITES

POUR UNE RÉFORME DE PROGRÈS

Le gouvernement a marqué cette année de sa volonté antidémocratique. En vidant le 8 juin dernier la proposition de projet de loi du groupe LIOT de son contenu visant à abroger la réforme des retraites, il espère clore la « séquence » comme il l'avait débutée en passant en force à l'automne pour les discussions budgétaires.

Ces 8 mois de manifestations, de contre-propositions, de grèves, de soutien massif de l'opinion publique ont révélé et exacerbé l'obstination d'un président et d'un gouvernement hors-sol.

Alors que l'Histoire va dans le sens d'une réduction du temps de travail, de l'allongement de l'espérance de vie, le gouvernement décide de faire marche arrière et mène une politique régressive. Cette volonté, dictée par des choix politiques et économiques libéraux, renforce les inégalités et fait payer aux travailleurs l'essoufflement des rendements, des gains de productivité.

Les limites du système qui consiste à réduire tous les coûts, réduire les salaires, externaliser, délocaliser, financiariser sont en passe d'être atteintes. Pourtant, le tandem Borne-Macron a systématiquement rejeté toutes les alternatives apportées par l'intersyndicale (taxation des super profits, rétablissement d'une fiscalité sur les grandes fortunes, cessation des dispositifs d'exonération de cotisations sociales, ...). Va-t-on droit dans le mur ?

Pour le SNEP et la FSU, il ne s'agit aucunement d'une « séquence » car il

n'y a pas « d'agenda » convenu ni de « feuille de route », terme récurrent désormais dans les discours de celles et ceux qui souhaitent faire passer l'idée que tout est écrit d'avance et que la contestation et l'alternative relèvent de gestes criminels.

Les enjeux sont trop importants.

L'enquête sur l'usure professionnelle du SNEP FSU révèle que « 81,8% des enseignant-es d'EPS estiment que les conditions d'exercice actuelles de leur métier peuvent nuire à leur santé et ce dès l'entrée dans la carrière ». Elle met aussi en lumière l'impact des sureffectifs dans les classes, de la manipulation des matériels lourds sur la santé des enseignants. Par ailleurs « 83% des enseignant-es déclarent être inquiet-es pour leur fin de carrière ». Pour le SNEP-FSU, il y a urgence à prendre en compte cette situation pour l'améliorer. Il en va de l'amélioration immédiate de la santé des personnels et par conséquent directe de la qualité du service public rendu et des apprentissages des élèves. Comme toutes organisations de société, cela relève de choix politiques. La dépense intérieure d'éducation, traduite en part de PIB consacrée, a chuté de 0,9 % entre 1997 et 2021, passant de 7,7 % à 6,8 %. Si elle peut paraître négligeable, cette perte prive l'éducation nationale de 22,5 milliards d'euros, soit plus d'un quart de son budget... Lorsque l'on sait que La France se classe 29ème pour les effectifs par classe (en perdant 2 places par rapport à 2021) sur les 33 pays de l'OCDE ayant publié des chiffres[1]...

Le SNEP et la FSU continueront d'agir pour revendiquer un départ à la retraite à 60 ans avec 75% du dernier traitement mais également :

- La question de la reconnaissance du métier d'enseignant-es d'EPS en tant que **profession à risque** (accompagnée d'un véritable suivi médical) ainsi que celle de l'intégration des enseignant-es d'EPS dans la catégorie active est à poser.

- La **réouverture d'une CPA (Cessation Progressive d'Activité)** et la mise en place de dispositifs d'allègement et d'aménagement de services en fin de carrière semblent incontournables au même titre que le développement d'installations sportives qui concourent à la santé et à la qualité d'étude des usagers et à l'amélioration des conditions de travail des personnels.

- En termes d'**égalité professionnelle femmes-hommes**, il est grand temps que soient notamment mieux pris en compte les impacts des congés de maternités et la nature même des droits ouverts sur les évolutions de carrière et les conditions de travail des enseignantes d'EPS.

[1] Ocede, Regards sur l'Education, 2022 (p311)



Fabrice ALLAIN
Secrétaire national SNEP FSU
fabrice.allain@snepfusu.net

Le pacte enseignant traduit la volonté ministérielle de transformer en profondeur l'organisation du service public d'éducation. En pleine crise de recrutement et dans un contexte de dévalorisation du métier, ce pacte envoie un signal très négatif : il faudra travailler plus pour perdre moins.

Dès 2017 et le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le rapport CAP 22 (comité action publique) établissait le feuille de route qui conduit aujourd'hui à renforcer les échelons hiérarchiques (établissement d'une lettre de mission pour sceller l'accord du pacte), établir des rémunérations à la tâche (unités de pacte superposables, redéployables les unes vers les autres), et nourrir encore davantage les inégalités (le renforcement du dispositif indemnitaire lié à des tâches supplémentaires désavantage les femmes).

C'est le sens du métier qui est attaqué. Comment admettre que la revalorisation de notre travail doit passer par une multiplication des tâches alors que nous demandons déjà du temps pour mener à bien notre mission ?

Anatomie d'un projet qui menace notre métier :

Les établissements reçoivent une dotation en « unités de pacte » : les briques.

Un.e enseignant.e peut se voir proposer une, deux ou trois briques (le dispositif

est différent pour les LP, voir article suivant). Notons le cynisme du ministère qui, prétendant considérer la question de l'égalité hommes-femmes, a introduit des « demi-pactes » pour combler l'absence de réponse aux inégalités de salaires.

Si la première « brique » doit être prise entièrement, des demies unités sont ensuite possibles.

Les missions afférentes au pacte sont de plusieurs natures :

- **Les missions correspondant à un volume horaire de prise en charge des élèves :**

- Remplacement de courte durée (18h)
- Intervention dans les dispositifs devoirs faits (24h)
- Intervention dans les dispositifs stages de réussite et école ouverte (24h)
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers (24h)

- **Les missions d'innovation pédagogique :**

- Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique.

- **Les missions d'accompagnement et d'orientation des élèves :**

- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers.
- Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5ème, 4ème et 3ème.

De par son caractère contractuel, le pacte installe une nouvelle hiérarchie dans l'établissement et donne au chef d'établissement une nouvelle fonction rémunératrice (choix des collègues

bénéficiant du pacte) et une nouvelle fonction managériale (contrôler la réalisation effective des missions du pacte). Pour le SNEP-FSU, cela risque de désorganiser les établissements et les collectifs enseignants.

Le pacte ne représente en aucun cas une revalorisation du métier mais au contraire un véritable danger pour notre statut, nos obligations réglementaires de services (les missions « non quantifiées » instaurent un temps de travail extensible, le remplacement au pied levé pourrait conduire à des situations où les collègues « pactés » seraient « d'astreinte » sur des plages d'emploi du temps pour répondre aux besoins...), mais aussi pour les conditions d'apprentissage des élèves : une note de la DEPP d'octobre 2022 met en avant que la moitié des enseignant.es travaille au moins 43 heures par semaine ; est-il possible d'envisager un travail sérieux au-delà ?

Le SNEP et la FSU appellent à ne pas signer le pacte. L'École et l'EPS ont besoin de recrutements d'enseignant.es titulaires, formé.es, qualifié.es à hauteur des besoins et une revalorisation par l'augmentation de la valeur du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires. Ce sont les seules conditions pour un service public d'éducation de qualité et pour la réussite scolaire de tous les élèves.



Fabrice ALLAIN
Secrétaire national SNEP FSU
fabrice.allain@snepfusu.net

Pour poursuivre l'analyse et agir contre le pacte, le SNEP FSU met à disposition des outils sur son site internet :

- Diaporama Pacte pour les Heures mensuelles d'informations syndicales
- Outil d'aide à l'animation des Heures mensuelles d'informations syndicales

- Tract casiers pour les enseignant.es
- Bulletin 8 pages explicatif Pacte
- Proposition de Vœu au Conseil d'Administration
- Lettre de refus collectif du Pacte à déposer au chef d'établissement
- Matériel pour votation et refus collectif du Pacte



INSTALLATIONS SPORTIVES

Le dossier des équipements sportifs est chargé en cette fin d'année scolaire car le SNEP-FSU bataille avec la ville de Bordeaux pour permettre aux élèves bordelais d'avoir accès aux piscines. En effet, les créneaux "piscine" mis à disposition des collégiens/lycéens seront en baisse de 40% pour cette année 2023/2024, année de l'Olympisme en France, un comble!

Mais comment expliquer cela? Les fermetures des bassins des piscines Grand Parc et Judaïque en sont les principales causes. Mais aussi une concurrence incompréhensible entre les usagers, les clubs, les associations et les scolaires. Comme à Marseille, il n'y a pas assez de piscines pour faire nager tous les élèves, les usagers, les clubs... Il faut donc plus de piscines.

Le 16 Juin nous serons reçus par le Conseil Régional pour une commission quadripartite avec la région Nouvelle-Aquitaine, le SNEP-FSU, les IA-IPR EPS ainsi que la ligue d'Aquitaine de natation. Nous y défendrons les nombreuses remontées des établissements constatant les installations insuffisantes ou vétustes et suivront de près les projets de chantiers impulsés par la Région.



Jérémy CARE

jeremy_care@yahoo.fr

Responsable Equipements sportifs SNEP FSU Bordeaux

VOIE PRO

L'automne 2022 avait été le théâtre d'une mobilisation massive et déterminée des enseignant·es de la voie professionnelle pour affirmer son importance et mettre en avant les besoins immenses pour en faire une voie de réussite pour tous les élèves. Le 18 octobre puis le 17 novembre, les actions menées, notamment par la grève, la pétition et la manifestation, ont conduit le gouvernement à reculer et reporter son projet pour la voie pro. A l'époque, l'augmentation de la durée des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) et l'autonomie de l'établissement pour choisir et organiser les enseignements étaient au centre du discours ministériel (pour rappel, depuis juin 2022, les LP sont sous la double tutelle du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère du Travail). La volonté d'accéder aux desideratas des entreprises, déjà très marquée, s'incarne maintenant dans les 12 mesures du projet de réforme du gouvernement et dans le pacte enseignant, condition de sa mise en place.

Bureau des entreprises, insertion professionnelle précoce pour les élèves les plus fragiles, gratification des élèves sans participation des entreprises... le projet de réforme de la voie professionnelle tient d'une volonté de fournir une main d'œuvre à bas coût aux entreprises, quitte à obérer les chances de réussite des élèves (l'année de terminale se terminerait par un passage du bac en mars, soit une soustraction de plusieurs semaines de cours en raison des PFMP). Quand on sait que les élèves de la voie professionnelle sont très

LP : DESTRUCTION TOUTE !

majoritairement issu.es des classes populaires, on comprend le projet de société inégalitaire qui se dégage de cette réforme : les études et les plus hauts salaires pour les plus aisé.es, les autres iront travailler, parfois avec des qualifications basses voire inexistantes.

Pour le SNEP et la FSU, ce projet de société est inacceptable.

Le pacte LP : bras armé de la réforme A l'instar du pacte en collège et en lycée général et technologique, celui du LP alourdit la charge de travail des enseignants tout en servant les intérêts de la réforme. Mais son originalité tient à sa violence envers les enseignant.es et personnels de LP et à la mutation à 180 degrés des missions du lycée pro. En LP, le pacte représente 6 unités insécables. **Celui ou celle qui le signera s'engagera à effectuer 6 missions parmi les 8 possibles en LP :**

- Remplacement de courte durée 18 h
- Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac
- professionnel 24 h
- Enseignement complémentaire en groupes à effectif réduit 24 h
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice
- des collégien·nes 24 h
- Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5ème, 4ème et 3ème. Non quantifié
- Accompagnement des élèves en difficulté. Non quantifié
- Accompagnement vers l'emploi. Non quantifié
- Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique. Non

quantifié

C'est une attaque directe contre les obligations réglementaires de service (un.e prof d'EPS pourra alors être contraint.e de faire 20h + 2 HSA + remplacement + autres missions dont certaines non quantifiées en heures). D'autre part, le pacte LP instaure la concurrence entre collègues de manière beaucoup plus affirmée : quid de l'enseignement en groupe pour les enseignant.es qui n'auront pas signé le pacte ?

L'annonce de la fermeture de nombreuses filières (dont les bureaux des entreprises installés dans les établissements seront partie prenante) est un mépris pour les enseignant.es qui devront alors se reconvertir ou aller enseigner en collège.

Le SNEP et la FSU engagent tous·tes les collègues à ne pas signer le pacte. En LP, cela revêt un enjeu encore plus important car sans pacte, pas de réforme.

Les élèves et les personnels de la voie professionnelle ont besoin d'une toute autre reconnaissance : de meilleures conditions d'études pour les un.es et une revalorisation du métier pour les autres.



Fabrice ALLAIN

Secrétaire nationale SNEP FSU

fabrice.allain@snepsu.net

DISPOSITIF « 2 HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLÈGE »

UNE EXPÉRIMENTATION PEU CONCLUANTE ! C'EST TOUJOURS NON !

Ce dispositif mis en place à cette rentrée se voulait expérimental. Sur l'académie de Bordeaux ce sont 7 collèges (sur les 150 au niveau national), parfois sans concertation de l'équipe EPS, qui ont accueilli cette mesure. Elle visait à soutenir la pratique sportive des élèves âgés de 11 à 14 ans, décrocheurs dans ce domaine, à lutter contre la sédentarité, notamment celle des filles. Pour certain-es, l'effectivité du dispositif n'a été qu'à partir d'avril!

Malgré nos demandes répétées d'un bilan d'expériences auprès de la rectrice, qui n'envisageait le développement de ce dispositif qu'au regard des éléments de terrain, nous ne pouvons que constater, encore une fois, que les directives ministérielles occultent les réalités !

En effet, dans une « instruction » du 26/4/2023, le ministère détaille le déploiement du dispositif « 2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activités physique et sportive pour les collégiens » pour la rentrée 2023 avec l'objectif de déployer le dispositif sur 700 collèges volontaires (sur plus de 5 000 sur le territoire).

Faute de bilans de notre administration, le SNEP-FSU a réalisé le sien et souhaite l'opposer à une communication ministérielle qui parle de retours d'expériences pertinents « notamment des chefs d'établissements » (sic).

Sur l'académie les équipes EPS sont très critiques et font les constats suivants :

- peu d'élèves (4 à 10% de l'effectif global) avec une mixité difficile à tenir
- pas les plus éloignés d'une pratique physique régulière : les élèves de l'AS pouvant s'y inscrire faute de volontés chez les moins sportifs !
- des horaires contraints (midi-deux) et peu attractifs
- une offre d'activité identique à celle de l'EPS rebutant les plus réfractaires déjà en refus de pratique,
- une concurrence avec l'AS, pour des entraînements entre midi-deux, pour l'accès à des installations sportives !

Même, si certain-es collègues ont pu travailler avec les intervenant-es du milieu associatif afin de faire le lien avec le projet EPS, le bilan reste peu probant.

Propos rapportés : « Concurrence, rustine, ne remplace pas l'EPS obligatoire, imposition, expérience qui a plus facilement intéressé et mobilisé les élèves "sportifs" et débrouillés que les élèves en réelle difficulté ; donc pas satisfaisant r/r à l'objectif initial. L'équipe EPS n'a pas vraiment prévu de reproduire l'expérience. »

Dans un contexte de suppressions massives de postes en EPS (environ 1 000 en 5 ans) le SNEP-FSU appelle au renforcement de l'EPS et du sport scolaire, avec 4 heures d'EPS inscrites à l'emploi du temps de chaque collégien, seul moyen de lutter contre la sédentarité et donc à refuser le dispositif.

Il invite chaque équipe concernée à se saisir de la motion ICI pour les CA de fin d'année !

Texte dispositif ici :



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du
SNEP FSU Bordeaux
nath.lacuey33@gmail.com

SPORT SCOLAIRE

C'est une année scolaire bien chaotique qui s'achève pour le sport scolaire. De nombreux événements sont venus, une nouvelle fois, ternir l'activité des élèves, alors même que l'horizon semblait se dégager en septembre 2023, après les difficultés de la période Covid.

L'accord cadre transports a mis en tension l'activité des A.S, ainsi que le travail des cadres dans les départements. Le SNEP-FSU avait alerté la Direction Nationale à plusieurs reprises sur les nombreux problèmes que cet accord allait engendrer. L'heure est au bilan: dans plusieurs départements des rencontres ont dû être tout simplement annulées. Les élèves se retrouvent victimes de cette nouvelle organisation.

De plus, la nouvelle organisation financière au sein de la Direction Nationale met également en tension les services dans leurs organisations. Les partenaires historiques tels que les conseils départementaux

commencent à voir d'un mauvais œil le flou dans lequel se trouvent les budgets. Il n'y a qu'à regarder l'organisation à notre plus haut échelon pour comprendre le manque de sérénité dans lequel se trouve l'UNSS.

Le SNEP-FSU demande depuis de nombreux mois un point d'étape budgétaire, étant donné que "les crédits d'animations" ne sont plus fléchés ni envoyés dans les services départementaux et régionaux. Le Conseil d'Administration du 27 mai 2023 ne nous a pas davantage éclairés. Pire même, nous découvrons un déficit de presque 6 millions d'euros sur l'exercice.... Les charges des personnels ont augmenté de 2 millions d'euros au niveau national, celles des honoraires au profit des cabinets extérieurs de presque 500 000 euros, nous pourrions également pointer les missions et réceptions... Et pendant ce temps, nous ne pouvons pas identifier clairement ce qui est consacré aux animations et compétitions sportives..

Le SNEP-FSU tient à rappeler que l'UNSS est là pour développer une pratique sportive de qualité pour les jeunes et à moindre coût pour les familles. Nous sommes le service public du sport scolaire.

Du côté des instances, malheureusement de nombreux Conseils Départementaux n'ont pas pu se tenir pour diverses raisons qui n'incombent pas aux services dans les territoires. De même, nous n'avons pas eu l'occasion de nous réunir avec la nouvelle équipe au niveau régional. Il est important de veiller à impulser un travail autour du nouveau plan académique de développement du sport scolaire 2024/2028 afin qu'il ne reste pas inachevé comme le précédent.

Camille JACQUES
Responsable Sport scolaire
SNEP FSU Bordeaux



ZOOM SUR LES MESURES SOCLE : DES REVALORISATIONS POUR TOUTES ET TOUS MAIS ON EST ENCORE LOIN DU COMPTE!

L'augmentation annoncée par E. Macron de 10% pour tous-tes les enseignant-es en janvier 2023 n'aura pas lieu! Elle ne sera que de 2,7% à 11,2% soit une moyenne de 5,5% d'augmentation, bien loin du compte et ne sera effective qu'au 1er septembre 2023.

Les avancées obtenues, loin d'être suffisantes mais déjà actées, l'ont été grâce notamment à la forte mobilisation et la grosse pression contre la réforme des retraites, à l'intersyndicale qui a su rester unie dans les instances ministérielles :

Les mesures:

ISOE : Dès la rentrée de septembre 2023 doublement de l'ISOE pour tous (soit + 92 € net par mois) ; et tous sont alignés 2nd et 1° degrés.

Point négatif : primes et non point d'indice qui lui, est directement lié au calcul pour la retraite !

Prime Professeur Principal (PP) : Alignement de l'indemnité PP du cycle terminal (y compris LP) sur la prime PP 3ème (1 475,74€). Une reconnaissance du travail des PP pour ces niveaux de classes qui ne bénéficiaient d'une ISOE part modulable que de 937,96€.

Prime d'attractivité allant de 513€ net par an (échelon 7), à 1521€ (échelon 5).

Point négatif: nous dénonçons le principe de la prime et continuons de revendiquer une revalorisation indiciaire y compris au regard de l'élévation du niveau de formation requis pour entrer dans le métier.

Carrière :

Hors-classe : le contingentement va augmenter et passer de 18 à 21% pour la campagne 2023 (22% en 2024, 23% en 2025) correspondant à un gain d'1 an (soit un gain de 8 000 à 10 000 euros sur une carrière),

Classe exceptionnelle : 3 avancées :

1) Classe exceptionnelle : actuellement 10% d'un corps accède à la classe exceptionnelle. Pour la campagne 2023, ce pourcentage est augmenté et passe à 10,5%.

Evolutions : on va passer d'un « contingent » à un « ratio » (ce ratio n'est pas encore connu) ; c'est-à-dire qu'on prend le % non plus r/r au nombre d'enseignants du corps mais r/r au nombre de promovables !

2) Concernant la « hors échelle » de la classe exceptionnelle (qui ne concernait que 20% de la classe exceptionnelle), cette promotion va devenir le dernier échelon de la classe exceptionnelle (indice 972 + 8264 € par an) permettant

aux collègues avec 3 ans dans le 4ème échelon de la classe exceptionnelle de poursuivre leur carrière!

3) Suppression des 2 viviers de la classe exceptionnelle en 2024 !

Toutes ces mesures sont insuffisantes, même si certaines constituent une avancée. L'augmentation de l'indemnitaire a pour conséquence l'aplatissement à court terme de la carrière (de l'échelon 2 à 7 en 11 ans de carrière, l'augmentation sera de 195€ nets par mois).

Le SNEP avec la FSU continue de revendiquer prioritairement des mesures indiciaires, prises en compte dans le calcul des pensions de retraite et indexées sur des revalorisations futures de la valeur du point. Nous

portons notamment la nécessité d'augmenter de 10% la valeur du point d'indice au regard de l'inflation galopante pour éviter les pertes de pouvoir d'achat.

A l'inverse du Pacte, ces mesures participent à des enjeux collectifs de pouvoir d'achat et de reconnaissance de nos missions et du métier! Nous ne lâcherons pas !



Christel DE CARLO
pour les commissaires paritaires du SNEP FSU Bordeaux

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

13 ou 14 juin 2023 : Affichage des résultats + RAD (rattachement administratif) TZR sur SIAM :

A partir du 21 juillet 2023, les TZR pourront consulter I-Prof pour connaître leur affectation pour 2023.

Le 30 juin est la date limite de réception des demandes de recours (via l'application "colibris"), pour les candidats qui n'obtiennent pas de mutation ou obtiennent une affectation qu'ils n'ont pas demandée.

Envoyez, pour un meilleur suivi, un double de vos courriers de recours à Camille JACQUES qui siègera à la CAPA recours pour le SNEP-FSU: camillejacques1984@gmail.com; et à corpo-bordeaux@snepfsu.net; ou par courrier postal: SNEP-FSU Bordeaux: 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

ATHLÉTISME ÉPREUVES COMBINÉES

L'intégration des épreuves combinées athlétiques au sein des programmes de la discipline génère des besoins nouveaux. Ces besoins se sont largement exprimés à l'occasion des bilans réalisés lors de nos derniers stages. **Ainsi 35 collègues issus des 5 départements de l'académie se sont retrouvés les 15 et 16 juin derniers à Hagetmau pour une formation SNEP-FSU sur cette APSA.**

Les contenus abordés auront contribué à dépasser les exigences spécifiques de chaque pratique athlétique (sans pour autant faire l'impasse sur l'acquisition des solutions motrices favorisant la performance pour chacune d'elle) en intégrant les perspectives offertes par la combinaison de trois pratiques (Une course, un saut un lancer) permettant au pratiquant de compenser les éventuelles difficultés rencontrées dans une pratique, par les autres. Les formes collectives de scores proposées par les formateurs vont donner aux épreuves combinées un versant ludique susceptible de séduire tous les élèves.

Quelques extraits des bilans réalisés par les stagiaires :

- « Les temps de réflexion, questionnement et échanges au sujet des situations et exercices pratiqués font avancer les connaissances et contribuent à la construction de nouveaux modes d'intervention dans les classes. »
- « Situations et séquences concrètes, efficaces. Faciles à réutiliser. Temps de pratique suffisants. »
- « 2 approches différentes, très enrichissantes. Très bonne articulation des séquences. Des formateurs très disponibles qui ont apporté des réponses, des propositions à nos interrogations, ... »
- « Les contenus ont alimenté ma réflexion, bousculé mes conceptions. Encore une formation qui permet de s'émanciper dans sa pratique et d'ouvrir le champ des possibles avec nos élèves. »
- « Explications claires : « on peut aisément se projeter dans la mise en place et une séquence C.A. »
- « Cadre de travail excellent, convivialité ++ »
- « - Intervention syndicale éclairante et efficace »

Une fois de plus, le SNEP-FSU a démontré sa capacité à favoriser la construction collective de la professionnalité en EPS, en appui sur les programmes alternatifs.

Remercions grandement Kevin et les collègues des Landes de nous avoir permis d'accéder à des conditions de formation exceptionnelles.

Remercions vigoureusement Raphael et Julien pour la qualité de la formation dispensée, la qualité de l'écoute du questionnement des stagiaires, l'énergie et la conviction de leur intervention, et pour finir « big up » pour les collègues stagiaires qui ont répondu très activement et avec enthousiasme.



Carton rouge au Pacte, à la réforme des retraites !



ADHÉSION

ADHÉSION: QUEL BILAN ?

En cette fin d'année, nous pouvons être satisfaits du nombre des adhésions, cela montre la confiance que vous portez au Snep-Fsu . Ici, plus qu'un appel à l'adhésion, je vais clore mon ultime billet d'interpellation en vous parlant de la progression « sympathisants > adhérents > militants > responsables de secteur » qui est essentielle à l'efficacité du syndicat. Je vous laisse voir à quelle étape vous vous situez dans ce parcours non cloisonné et je vous invite à ne pas vous interdire, en toute sérénité, le passage à l'étape suivante.

Car le Snep, c'est vous ! Son efficacité, c'est encore vous... Bonnes vacances d'été !

Jean Luc SABY
Secrétaire départemental SNEP FSU
Lot et Garonne
jlsaby47@gmail.com

